

Zeitschrift: Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes
Band: 8 (1882)
Heft: 1

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d = équidistance des ordonnées en nombre pair.
 A = largeur de la plate-forme du déblai ou du remblai.
 Exemple :

Numéro des profils	$\frac{y_0 + y_n}{2} + \sum y$	$\sum y^2$	$\frac{1}{4} y_1^2 + \frac{1}{4} y_n^2$	RÉSULTATS
0	$\frac{y}{2} = 0^m50$		0.25	$A = 9^m00 \quad d = 50^m$
1	$y_1 = 2^m$	4		$\frac{44}{2} + 4.25 = 26.25$
2	$y_2 = 1^m$	1		$\times 3$
3	$y_3 = 3^m$	9		$= 78.75$
4	$y_4 = 2^m$	4		$18 \times 9^m = 162.00$
5	$y_5 = 4^m$	16		240^m75
6	$y_6 = 3^m$	9		$\times 50^m$
7	$y_7 = 1^m$	1		$V = 12037^m35$
8	$\frac{y_8}{2} = 2^m$		4.—	
	18 ^m	44	4.25	

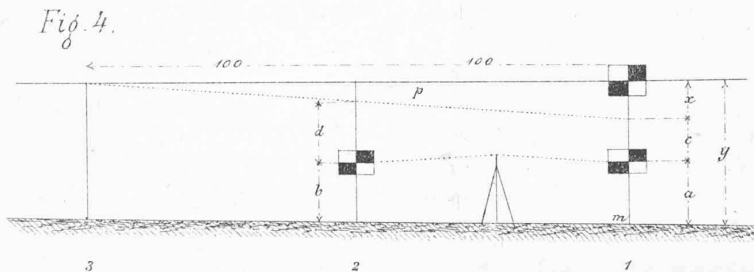
3.

Méthode pour régler un niveau fixe.

Certains instruments à niveler, les niveaux anglais en particulier, se composent d'une lunette sur laquelle est fixée une bulle d'air, dont le parallélisme avec l'axe optique ne peut pas se régler par le retournement, comme le permettent les niveaux d'Egault, ou autre, dont on se sert le plus habituellement en France.

Voici une méthode exacte et pratique pour régler les niveaux du premier système :

On déterminera trois points, 1, 2 et 3, à égale distance l'un de l'autre au moyen de piquets solidement plantés. On placera l'instrument à vérifier au milieu de l'intervalle compris entre les points 1 et 2. On lira successivement les hauteurs à la mire a sur le point 1 et b sur le point 2. (Fig. 4.)



Quelle que soit l'erreur du niveau ou le défaut de parallélisme entre la bulle et l'axe optique, la différence de niveau entre les points 1 et 2 sera $a - b$ ou $b - a$.

Ceci fait, on transportera l'instrument sur le point 3 et on prendra de nouveau les hauteurs à la mire vues de la nouvelle station sur les points 2 et 3.

Soient $a + c$ la nouvelle lecture à la mire sur le point 1, et $b + d$ la nouvelle lecture sur le point 2, si l'on a $(a + c) - (b + d) = a - b$ ou $c = d$, le niveau est juste.

Si l'instrument est mal réglé, on aura $d > c$ ou $d < c$. L'inclinaison p du rayon visuel sera

$$\frac{d - c}{h} = p \quad \text{ou} \quad \frac{c - d}{h} = p$$

h = la distance du point 1 au point 2 égale à celle de 2 à 3.

On réglera le parallélisme de la bulle et de l'axe optique en amenant l'instrument par le réglage à donner en 1, dès la station 3, une hauteur à la mire égale à

$$y = a + c \pm 2 hp = om.$$

(Extrait d'un ouvrage allemand.)

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET ARCHITECTES

Assemblée générale du 18 mars 1882, à 4 heures du soir, au cercle de Beau-Séjour.

Le président ouvre la séance en faisant à l'assemblée le résumé succinct des faits saillants qui se sont passés dans les huit années qui nous séparent du moment où la société a été fondée. Cet intéressant exposé nous a prouvé que notre société a sa raison d'être, et qu'en plusieurs occasions elle a pu rendre de réels services, en s'occupant de questions techniques d'un intérêt général pour la Suisse et le canton de Vaud en particulier. Les questions de l'emplacement et du projet du Tribunal fédéral, des casernes, et tout récemment le conflit existant entre la compagnie du Gothard et l'entreprise du grand tunnel, nous ont fourni l'occasion de nous intéresser aux affaires publiques. Il est à souhaiter que, suivant l'exemple de nos confrères de Zurich, nous donnions à cette branche de notre activité une importance toujours plus grande ; nos séances retireront de ces discussions un intérêt d'actualité qui contribuera peut-être à les faire fréquenter par un plus grand nombre de sociétaires.

Le président donne ensuite connaissance à l'assemblée du dossier complet des correspondances relatives à la lettre adressée par notre société au Conseil fédéral relativement au conflit du Gothard. Quoique la réponse que nous avons reçue du Conseil fédéral soit peu encourageante, il est cependant à espérer que nos démarches, jointes à celles de Berne et de Genève, n'en ont pas moins eu quelque influence. Les comptes de l'année 1881-1882, après vérification de M. Lochmann et M. Van Muyden, ingénieurs, sont adoptés avec remerciements pour le caissier. Nous enregistrons avec plaisir que notre encaisse s'élève à 826 fr. 96 c., soit environ 300 fr. de plus que l'année dernière à la même époque.

L'assemblée passe ensuite aux nominations statutaires.

M. Gonin est réélu président.

MM. de Blonay et Meyer sont nommés membres du comité en remplacement de MM. de Molin et Buttica, membres sortants.

M. Bezencenet, architecte, remplace M. Burnat démissionnaire ; enfin MM. Colomb et H. Verrey sont confirmés dans leurs fonctions de trésorier et de secrétaire.

M. Meyer, ingénieur, donne quelques détails sur l'exposition

de Zurich à laquelle notre société a décidé de prendre part ; il serait à désirer que, comme cela a lieu à Fribourg, le conseil d'Etat et la municipalité de Lausanne allouassent un subside qui permettrait aux ingénieurs et architectes de l'Etat et de la ville de préparer l'exposition des constructions récemment élevées dans notre canton.

Sur la proposition de M. de Blonay, l'assemblée décide l'impression d'une circulaire qui sera envoyée à chaque membre de la société pour l'engager à exposer à Zurich et lui demander l'indication exacte de la surface de paroi qui lui sera nécessaire.

MM. de Blonay et Meyer ont été chargés de s'occuper plus spécialement de ce qui concerne la représentation de notre Société à l'Exposition de Zurich.

Le Comité est chargé de pourvoir aux moyens de trouver une meilleure installation de la Bibliothèque de la Société.

M. Meyer, ingénieur, annonce la publication dans notre bulletin d'automne du travail qu'il prépare sur le coût comparatif des viaducs en maçonnerie et métalliques.

Enfin M. Lommel fait cadeau à la société de plusieurs volumes et albums publiés en Belgique sur les travaux du génie civil exécutés dans ce pays durant la période de 1830 à 1880.

Avant de lever la séance, M. le président remercie, au nom de l'assemblée M. Lommel pour ce précieux cadeau.

Vingt et un membres seulement étaient présents à notre assemblée générale ; qu'il nous soit permis de regretter qu'un plus grand nombre ne nos membres soit lausannois, soit du reste du canton n'aient pu venir se joindre à nous.

Le secrétaire :

H. VERREY, architecte.

Le Comité de la Société se trouve donc composé comme suit pour l'année 1882.

Président : M. Louis GONIN, ingénieur.

Trésorier : M. E. COLOMB, ingénieur.

Secrétaire : M. Henri VERREY, architecte.

Membres : M. B. RECORDON, »

» M. L. BEZENCENET, »

» M. Henri DE BLONAY, ingénieur.

» M. J. MEYER, ingénieur en chef de Compagnie de la Suisse Occidentale.

NÉCROLOGIE

FRÉDÉRIC-GOTTLIEB NÖLLER

Une mort soudaine et bien prématurée a enlevé à notre Société un de ses membres les plus aimés.

M. FRÉDÉRIC-GOTTLIEB NÖLLER, ingénieur à Yverdon, avait fait ses études à l'Ecole centrale des arts et manufactures de Paris et en est sorti avec le diplôme d'ingénieur en 1853.

Peu après la fin de ses études, il est entré dans le service de la Compagnie de l'Ouest-Suisse des chemins de fer, où il a rempli pendant plusieurs années avec distinction les fonctions d'ingénieur du matériel et de la traction. Il quitta ce service lors de la fusion des chemins de fer de la Suisse Occidentale

et dès lors se voua presque exclusivement à la direction de l'usine à gaz d'Yverdon qu'il avait créée, et dont il était devenu le propriétaire. Il avait été pendant plusieurs années membre du conseil communal et aussi, pendant quelque temps, de la municipalité d'Yverdon.

Il est mort le 8 février 1882, après quelques heures seulement de maladie, laissant après lui le souvenir d'un ami sincère et dévoué, dont les bienveillants conseils n'étaient jamais demandés en vain, et d'une vie consacrée au devoir et au bien du pays.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

TECHNOLOGIE DU BATIMENT, par *Théod. Chateau*. — Vol. 2, 4^e fascicule. Paris, Ducher et C^{ie}, 1882.

Nous avons déjà rendu compte dans notre Bulletin des premières parties de cet intéressant ouvrage. Le nouveau fascicule s'occupe des bois et des métaux employés dans le bâtiment et se recommande donc à l'étude de tous les architectes et constructeurs.

Vol. II, 5^e fascicule, 1882.

Cette nouvelle partie s'occupe des tuiles, des ardoises, des couvertures de pierre, de laves, de brique, de métal, de matériaux ligneux, des matériaux de dallage, des parquets, des pavés, du verre et de la vitrerie, des marbres et fournira par la richesse de ses renseignements un traité fort utile à consulter par tous les constructeurs.

STAHL UND EISEN, par *C.-P. Sandberg*, à Londres. — Traité des conditions à remplir dans la livraison et la réception des rails. Dusseldorf, A. Bogel, 1882.

Ouvrages reçus

de M. Th.-G. Lommel, ingénieur, à Lausanne.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS BELGES.

1. Voies navigables de la Belgique. — Recueil de renseignements. 2 vol.
2. Guide du batelier.
3. Album des dépenses et des recettes faites par l'Etat, sur le réseau des voies navigables, de 1830 à 1880.
4. Carte figurative du mouvement des transports sur les voies navigables.
5. Album du développement progressif du réseau des routes, des voies navigables et des chemins de fer de 1830 à 1880.

AVIS

Les abonnés de la Suisse qui n'ont pas encore payé leur abonnement pour l'année courante sont prévenus que le prochain numéro leur sera envoyé sous rembours de 5 francs.